

La charte de l'Épargne Mutualiste : SAGESSE

Spécialisation Epargne & Retraite

- ◆ Les conseillers de La France Mutualiste sont des spécialistes de l'épargne et de la retraite. Ils se concentrent sur ce seul métier et leur savoir-faire est entretenu par une formation permanente. Cette expertise se concrétise dans les produits de la mutuelle, reconnus parmi les meilleurs par les experts du marché et la presse spécialisée.

A vos côtés durablement

- ◆ A l'écoute des attentes de ses adhérents, la mutuelle est au plus près de leurs préoccupations :
 - L'information et le conseil sont la priorité pour éclairer les adhérents dans leur choix
 - Les produits accompagnent les projets des adhérents et les aident dans les difficultés.
 - Tout au long de la durée de vie du contrat, les conseillers et le réseau des bénévoles restent au contact des adhérents.

Gestion responsable

- ◆ La mutuelle n'a pas d'actionnaires : les gains servent exclusivement à améliorer les services rendus, les garanties en cas de « coups durs » et, bien entendu, la rentabilité des contrats.
- ◆ La mutuelle n'a pas d'actionnaires : les bénéfices sont mis en réserve au profit de l'épargne de ses adhérents.
- ◆ Toutes les décisions d'investissement sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle, constitué d'adhérents élus parmi les bénévoles expérimentés.

Egalité des adhérents

- ◆ Un homme, une voix : ce principe fonde l'égalité des adhérents dans les élections à tous les niveaux de décision de la mutuelle.
- ◆ La gestion financière ne favorise aucune catégorie d'adhérents, aucun produit (frais de gestion identiques et réduits au maximum, résultats redistribués sous forme de participation, transparence sur les choix de placement,...).

Sens du conseil

- ◆ Le conseiller mutualiste, avisé et neutre, a pour mission d'éclairer l'adhérent sur les opportunités et les risques.
- ◆ La Mutuelle concentre ses moyens sur les métiers et les produits où elle est légitime et experte.

Solidité et sécurité

- ◆ Les décisions d'investissement financier privilégient systématiquement le rendement à long terme.
- ◆ La qualité du patrimoine, les fonds propres et les réserves accumulées par des générations successives de mutualistes, représentent la protection la plus solide et la plus sûre pour l'avenir de ses adhérents.

Engagement et respect du contrat

- ◆ Les valeurs de la mutuelle, ses 85 ans d'expérience, son expertise, sa solidité financière et le strict respect de ses obligations contractuelles garantissent durablement l'avenir de ses adhérents.

L'assurance-vie et l'épargne retraite ont pour vocation de fournir un complément de revenu, de protéger les adhérents en cas de difficultés, de construire un patrimoine pour le transmettre à leurs proches. Etre mutualiste, c'est épargner sagement, dans le souci de son avenir et de celui des générations futures, au sein d'une entreprise respectueuse des valeurs sociales et humaines. La Charte SAGESSE traduit cet engagement de La France Mutualiste envers ses adhérents.